

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

SIGNAUX GIROD

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 14 807 806 €
881 Route des Fontaines
39400 BELLEFONTAINE

Exercice clos le 30 septembre 2020

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

17 C, rue Alain Savary
Parc Artémis – BP 1949
25020 Besançon cedex
S.A.S au 2 297 184 €
RCS Nanterre : B 632 013 842

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
4438476913 R.C.S Nanterre
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de
Versailles et du centre

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Signaux Girod

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Entités concernées

Nature, Objet et modalités

**SAS Familiale de Gestion de
Portefeuille GIROD**

Convention d'animation et de prestations de services conclue entre la SAS Familiale de Gestion de Portefeuille GIROD et votre société.

Missions de conseil, d'assistance et de contrôle comptabilisées dans les charges au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 pour un montant de 240 000 € hors taxes.

Lyon et Besançon, le 29 janvier 2021

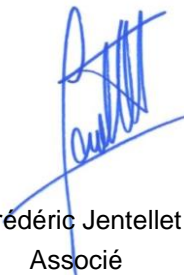
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

ERNST & YOUNG et Autres



Alexandre Ringuet
Associé



Frédéric Jentellet
Associé

Mohamed Mabrouk
Associé